

## CONTRE UNE JUSTICE À DEUX VITESSES



Hier, en début d'après midi, devant le palais de justice, avant le rassemblement interpro.  
PATRICK DI DOMENICO

### **Les salariés de l'usine Fralib à Gémenos se sont rassemblés hier après-midi devant le TGI de Marseille.**

Avant de se rendre au rassemblement inter-professionnel initié hier par l'intersyndicale départementale devant l'UPE 13 (Medef), les salariés de l'usine Fralib de Gémenos ont fait étape devant le palais de justice de Marseille où leurs responsables syndicaux ont tenu une conférence de presse.

Parce que estiment-ils, il n'y a pas de Justice, avec un grand J, sans Justice sociale. Laquelle, considèrent lesdits responsables syndicaux, « exige le respect des droits de tous les citoyens ». Une telle conception ne peut s'accommoder du principe de « deux poids deux mesures ».

C'est pourtant à cette réalité que sont confrontés les salariés du site provençal du géant de l'agroalimentaire Unilever. Qu'on en juge : tableau numéro 1, pendant le conflit sur les salaires, le PDG de l'entreprise a insulté et agressé physiquement une salariée gréviste. Il en est résulté une incapacité de travail de 15 jours avec une ITT pénale d'un jour.

En réplique à cette attitude d'une autre temps, plainte a été déposée à la gendarmerie d'Aubagne pour coup et blessure volontaire. Depuis, dénonce Olivier Leberquier, délégué syndical CGT, « nous n'avons aucune nouvelle ». Or, déclare-t-il, « la justice doit être saisie », et pour cela, « il faut que le procureur de la République décide de poursuivre ». Tel était précisément le sens du rassemblement d'hier après-midi dont le choix du lieu n'avait rien de fortuit.

Parce que, estiment les salariés du site, l'impunité conforte le PDG dans l'arrogance et le mépris dont fait preuve ce « bras armé d'Unilever » dans sa mission d'exécution du projet de fermeture de l'usine de Gémenos. Sentiment d'injustice d'autant plus ressenti que, vendredi dernier, s'affichait le deuxième tableau. Par huissier interposé, Unilever a fait convoquer les deux délégués syndicaux CGT et CFE-CGC et le secrétaire CGT du Comité d'entreprise (CE) devant le tribunal correctionnel de Nanterre, le 4 janvier prochain. Il leur est reproché d'avoir porté atteinte à l'image d'Unilever.

**CHRISTIAN CARRÈRE**

Mercredi 17 Novembre

**La Provence.com**

## les Fralib réclament "justice

Ils ont manifesté hier devant le Tribunal de grande instance au sujet d'une plainte déposée par une salariée



Les Fralib ont manifesté hier devant le Tribunal de grande instance à Marseille, pour réclamer des informations sur une plainte déposée par l'une d'entre eux. Assignés pour diffamation, à la suite d'un tract diffusé en octobre, les représentants syndicaux estiment quant à eux disposer des preuves nécessaires pour attester de la véracité de leurs propos.  
Photo Cyril SOLIER

Une justice à deux vitesses : c'est ce que les salariés de Fralib présents hier après-midi devant le Tribunal de grande instance, à Marseille, entendaient dénoncer. L'une d'entre eux, Muriel Manca, a en effet déposé plainte auprès de la gendarmerie d'Aubagne, en mars dernier, pour coups et blessures volontaires.

En marge d'une réunion, dans le cadre du mouvement de grève au sujet de la grille des salaires, le directeur, Angel Llovera, l'aurait poussée, provoquant une vive douleur à l'épaule. "J'ai eu 15 jours d'arrêt de travail et je suis restée deux mois en congé maladie à la suite de ça, car je revenais déjà d'un arrêt maladie lié à un problème à l'épaule", indiquait hier Muriel Manca devant le tribunal.

Angel Llovera, qui a été entendu par les gendarmes dans cette affaire, évoque plutôt, lui, une bousculade involontaire, alors que le bureau du DRH avait été envahi par des salariés. À ce jour, la plaignante est sans nouvelle de la procédure. "Depuis début septembre, avec les nombreuses manifestations qui ont eu lieu, on dénombre 2500 arrestations en France, dont 1800 gardes à vue. Nous avons un directeur, devenu entretemps PDG, qui a violenté physiquement et verbalement un salarié, avec quinze jours d'arrêt de travail et un jour d'interruption temporaire de travail pénale, et à ce jour nous n'avons aucune information à ce sujet", expliquait Olivier Leberquier, délégué syndical CGT qui espérait être reçu par le procureur de la République, pour obtenir des réponses, ce qui n'a finalement pas été possible, Jacques Dallest étant absent.

"On voulait lui demander s'il existe deux justices, une pour les patrons, et une pour les salariés, on espère que le message est passé". Renseignement pris, la gendarmerie indique avoir transmis en juillet dernier la plainte au Parquet. Le substitut Fagni indique quant à lui n'avoir pas trouvé trace de ladite plainte "elle est peut-être en cours d'enregistrement, et dès que ce sera fait elle sera traitée comme n'importe quelle plainte".

Diffamation Voilà qui devrait rassurer les représentants du personnel de Fralib, eux-mêmes assignés en janvier prochain devant le Tribunal correctionnel de Nanterre, à la suite d'une plainte en diffamation déposée par Unilever contre un tract diffusé en octobre dernier.

"Unilever est accusé sans aucun fondement de "voler ses clients et les consommateurs", "de voler le fisc" et "d'assassiner ses salariés et leurs familles." Ces accusations de commettre des infractions pénales sont gratuites, contraires à la réalité et excèdent largement le cadre de la liberté d'expression et de la libre critique syndicale", explique le groupe dans un communiqué. "Unilever France a donc été amené à engager des poursuites pour diffamation. (...) Il s'agit simplement de faire savoir à chacun que ces accusations sont fausses, graves et qu'elles n'ont pour but que de porter atteinte à ses activités et à ses 3200 salariés en France."

Ce nouvel épisode judiciaire, qui s'ajoute à d'autres procédures en cours, dénote une fois encore le climat tendu qui règne entre la direction et les salariés de l'usine dont Unilever a annoncé la fermeture voilà près de deux mois.

[Marie-Cécile BÉRENGER \(mcbrenger@laprovence-presse.fr\)](mailto:mcbrenger@laprovence-presse.fr)



SOCIAL-ECO - **l'Humanité** le 17 Novembre 2010

## Fralib, une sale histoire belge à l'accent polonais

**Unilever, propriétaire de Fralib, annonce de solides bénéfices. Mais projette toujours de fermer son usine de Marseille.**

Hier après-midi, des salariés de Fralib et leurs représentants CGT et CFE-CGC ont tenu une conférence de presse, non pas dans leur usine de Gémenos (Bouches-du-Rhône), menacée de fermeture dès janvier prochain, mais au palais de justice de Marseille. Cela pour s'inquiéter du devenir de la plainte déposée, au printemps dernier, par une gréviste victime d'une agression patronale, plainte qui s'est perdue entre la gendarmerie d'Aubagne et le bureau du procureur de Marseille.

Cette escarmouche judiciaire est le signe avant-coureur de la bataille frontale qui s'annonce entre le groupe Unilever, propriétaire de cette Française d'alimentation et boissons qui produit les boîtes de thé Lipton et d'infusions l'Éléphant, et les 182 salariés de l'usine de Gémenos, en lutte désormais pour leur survie économique. Le premier moyen de défense qu'ils ont adopté est d'ailleurs de continuer à travailler « normalement », sauf à participer aux journées d'action de l'intersyndicale, ne serait-ce que pour entretenir et sauvegarder l'outil de production et empêcher tout déménagement sauvage de machines. La direction avait en effet laissé entendre que 90 % de la production et une partie du personnel reclassé seraient transférées sans tarder à Bruxelles. En vérité, comme le révélait, le 4 novembre, un responsable syndical d'Unilever Belgique, lors d'une rencontre avec les salariés marseillais, les locaux de l'usine belge, qui tourne sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sont saturés et ne peuvent accueillir ni machine ni volume supplémentaire. Pour la CGT, il est donc vraisemblable que la destination finale soit plutôt Katowice, en Pologne, où les salaires sont réputés plus bas et les syndicats moins combattifs qu'en France.

Pourtant, comme le souligne Gérard Cazorla, secrétaire CGT du CE de Fralib, « dans une boîte de thé, les salaires ne représentent que 15 centimes d'euros ». Ce serait encore trop pour les actionnaires du groupe néerlandais-britannique dont le PDG, Paul Polman, dans une lettre du 4 novembre à ses « chers collègues » (du conseil d'administration), annonce, pour le troisième trimestre 2010, « de solides progrès dans les résultats ». À savoir des ventes en hausse de 3,6 % et « une marge d'exploitation en augmentation de 20 points de base ». Il évoque « une croissance à deux chiffres » qui serait « la plus forte que nous ayons vue depuis dix ans ». Et sur le site Web Unilever Global, le même résume ainsi sa vision à long terme : « Travailler pour créer un meilleur futur chaque jour, aider les gens à se sentir bien... » Peuvent y contribuer, en ce qui le concerne, son salaire de 260 000 euros par mois et le milliard d'euros versés aux actionnaires ces deux dernières années. Pour les 182 salariés de Fralib et leurs familles, le meilleur futur, pour aujourd'hui, se présente nettement moins bien.